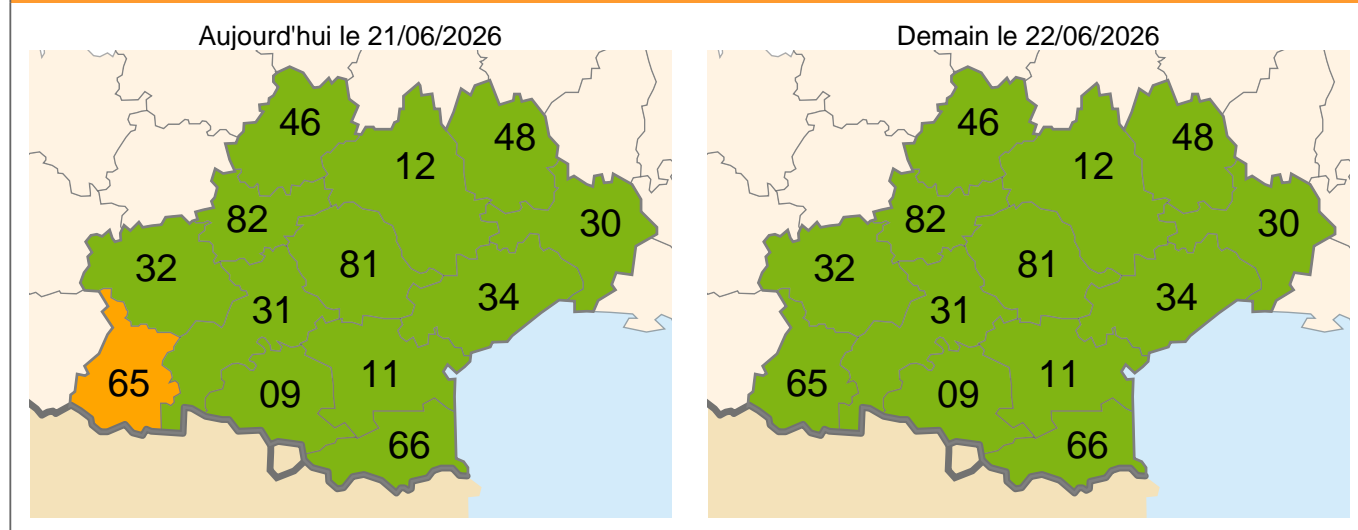


SITUATION



Aujourd'hui le 21/06/2026			Départements	Demain le 22/06/2026			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
■	■	■	Ariège (9)	■	■	■	AP du 10/08/2017
■	■	■	Aude (11)	■	■	■	AP du 20/07/2017
■	■	■	Aveyron (12)	■	■	■	AP du 01/03/2018
■	■	■	Gard (30)	■	■	■	AP du 20/07/2017
■	■	■	Haute-Garonne (31)	■	■	■	AP du 16/02/2024
■	■	■	Gers (32)	■	■	■	AP du 04/08/2017
■	■	■	Hérault (34)	■	■	■	AP du 04/08/2017
■	■	■	Lot (46)	■	■	■	AP du 06/09/2017
■	■	■	Lozère (48)	■	■	■	AP du 19/07/2017
■	■	■	Hautes-Pyrénées (65)	■	■	■	AP du 08/08/2017
■	■	■	Pyrénées-Orientales (66)	■	■	■	AP du 20/07/2017
■	■	■	Tarn (81)	■	■	■	AP du 07/09/2017
■	■	■	Tarn-et-Garonne (82)	■	■	■	AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmi Occitanie prévoit sur le département des Hautes Pyrénées un épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 pour aujourd'hui dimanche 21 juin.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

L'apport de particules désertiques sur l'Ouest de la région entraîne une hausse des concentrations de particules en suspension PM 10 sur plusieurs départements. Cette hausse devrait être plus marquée sur le département des Hautes Pyrénées. Par conséquent, la procédure d'information et recommandation est ainsi activée le 21 juin 2026 sur le département des Hautes-Pyrénées.

A noter que les conditions météorologiques (fort ensoleillement et températures élevées) sont favorables à la hausse des concentrations d'ozone sur toute la région. Les niveaux de ce polluant, bien qu'élevés sur plusieurs départements, ne devraient toutefois pas dépasser aujourd'hui le seuil d'information.

EVOLUTION :

Pour demain lundi 22 juin, la masse d'air chargée en particules désertiques devrait se décaler sur l'Ouest de la France. Les concentrations de PM 10, bien qu'encore relativement élevées sur l'Ouest de la région, ne devraient pas dépasser le seuil d'information. Il n'est ainsi pas prévu de persistance de l'épisode de pollution aux particules PM 10 sur le département des Hautes Pyrénées.

A noter que les concentrations d'ozone, en lien avec les conditions météorologiques, resteront élevées sur plusieurs

départements de la région, sans toutefois dépasser à priori le seuil d'information.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.occitanie.ars.sante.fr

ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

